



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 1^{er} JUILLET 2024

N°2024-18

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 1^{er} juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 25 juin 2024

Date d’Affichage : 25 juin 2024

PRESENTS : Mesdames, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Loïc CHATILLON donne son pouvoir à Alexandre FRESNEAU
Christelle BEGEAULT donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO
Christelle FROMENTEAU donne son pouvoir à Valérie BRISSAUD,
Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE
Noëlla ROBIN

SECRÉTAIRE : Nathalie FILLATRE

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 10 + 4 pouvoirs

Objet de la délibération : Contrat Sorégies 100% Poitou'Vert

Monsieur le Maire explique que l'offre SOREGIES Idéa dont bénéficie la Commune depuis plusieurs années n'est plus commercialisée et remplacée par l'offre 100 % Poitou'vert.

Cette énergie verte est produite, soit par des centrales dont SOREGIES gère l'exploitation, soit par des installations régionales de producteurs partenaires. Cela permet ainsi le soutien immédiat des ENR sur le territoire.

L'électricité renouvelable distribuée 100 % en circuit court permet de proposer un tarif avantageux à -6% du tarif réglementé de vente (TRV) sur l'abonnement et le kWh. Une tarification tout aussi attractive que l'ancienne offre.

Les options tarifaires proposées sont Heures pleines – Heures creuses, Tempo et Base.

Après explication, Monsieur le Maire propose de souscrire ce nouveau contrat.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire cette nouvelle offre et à signer tous les documents y afférents.

AR Prefecture

086-218601862-20240701-2024_18-DE
Reçu le 02/07/2024
Publié le 02/07/2024



Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire, Géry WIBAUX

G. Wibaux